



## Procédure d'acceptation d'adhésion de *Filles, Pas Epouses*

Le secrétariat mondial de *Filles, Pas Epouses* est chargé d'examiner et d'approuver les demandes d'adhésion des organisations. Le secrétariat examinera le formulaire de demande d'adhésion et se réserve le droit d'exercer une vérification raisonnable pour assurer l'exactitude des informations fournies. Le secrétariat pourra éventuellement demander des informations complémentaires ou de la documentation de la part de l'organisation, et communiquer avec les références listées dans le formulaire de demande d'adhésion.

Le secrétariat informera l'organisation par courriel de sa décision dans un délai de trois mois. Les nouveaux membres seront répertoriés sur le site de *Filles, Pas Epouses*, ajoutés à la base de données du secrétariat, et invités à contacter les autres membres basés dans le même pays.

Le secrétariat se réserve le droit de refuser une demande d'adhésion. Les raisons possibles d'un refus comprennent (mais ne se limitent pas à) :

- L'organisation ne souhaite pas soutenir la déclaration de mission ou les Principes d'adhésion de *Filles, Pas Epouses*.
- L'organisation ne s'engage pas à respecter les [normes de protection pour les membres de Filles, Pas Epouses](#).
- L'organisation a fourni des informations trompeuses ou mensongères dans le cadre des informations requises sur le formulaire de demande d'adhésion ou dans les documents demandés lors du processus de vérification préalable.
- Le secrétariat estime que les actions passées ou présentes de l'organisation pourraient constituer une menace à la réputation et l'intégrité de *Filles, Pas Epouses*.
- L'organisation a, dans le passé, pris part à des activités frauduleuses et/ou illégales.
- L'organisation ne remplit pas tous les critères d'adhésion énumérés ci-dessus.
- L'organisation est susceptible de ne plus exister dans les 6 prochains mois.